



Hausse du salaire minimum

Montréal le 29 avril 2011- À la veille du 1^{er} mai, le Front de défense des non-syndiqués (FDNS) et le Collectif pour un Québec sans pauvreté dénoncent la très faible augmentation du salaire minimum qui entrera en vigueur le jour de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs.

Les augmentations de 15 cents du taux régulier du salaire minimum et de 10 cents du taux à pourboire sont nettement insuffisantes. Pour une personne travaillant 40 heures par semaine au taux régulier de 9,65 \$ l'heure, cette hausse ne représente qu'un faible gain de 6 \$ par semaine, soit une augmentation annuelle de 312 \$. Le revenu annuel d'une personne seule demeure donc à 11,3 % sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada, avant impôt. Un salaire de 386 \$ par semaine ne permet assurément pas un niveau de vie décent.

« La hausse annoncée ne représente qu'une légère majoration de 1,6 %, à peine plus que la hausse de l'Indice des prix à la consommation au Québec, laquelle a atteint 1,2 % en 2010. Ainsi, les personnes au salaire minimum bénéficieront à compter du 1^{er} mai 2011 d'une réelle augmentation de leur pouvoir d'achat de 4 cents l'heure ! De plus, nous aimerions rappeler que la moyenne des heures travaillées au salaire minimum est de 25 heures, ce qui minimise encore plus l'impact de cette hausse », affirme Mélanie Gauvin, porte-parole du FDNS.

Le FDNS et le Collectif croient que le salaire minimum doit permettre à une personne qui travaille 40 heures par semaine d'avoir un revenu de travail équivalent au seuil de faible revenu de Statistique Canada avant impôt, pour une personne seule. Ce seuil de faible revenu tient compte du bien-être social et affectif de la personne et se base sur l'équité et l'inclusion sociale. Le FDNS et le Collectif demandent donc qu'au 1^{er} mai 2011, le taux général du salaire minimum soit fixé à 10,88 \$ l'heure, ce qui permettrait à une personne qui travaille 40 heures par semaine de vivre décemment.

L'utilisation de la mesure du panier de consommation (MPC) comme indicateur de sortie de pauvreté par le ministère du Travail préoccupe beaucoup le FDNS et le Collectif. La MPC est un montant sous lequel les besoins de base ne sont pas couverts, un indicateur de privation matérielle grave affectant la santé et la dignité. Cet indicateur peut être utilisé comme seuil minimal pour les mesures publiques de dernier recours, mais d'aucune façon pour déterminer un salaire minimum qui fasse sortir de la pauvreté.

Lorsque le gouvernement utilise l'indicateur le plus bas pour faire le point sur la pauvreté, il s'illusionne et trompe la population. Si le gouvernement du Québec fait de la MPC son indicateur de référence sur la pauvreté, il va s'autoriser à laisser des centaines de milliers de personnes dans des conditions de vie qui bafouent leurs droits humains.

Comme il faut plutôt que le travail à temps plein permette de sortir de la pauvreté, le FDNS et le Collectif croient qu'il est essentiel de hausser substantiellement le salaire minimum. Au cours des trois dernières années, une augmentation annuelle de 50 cents l'heure a été consentie, laquelle a permis un vrai rattrapage et a stimulé l'économie.

Par ailleurs, le Conseil québécois du commerce de détail affirmait, le 2 février dernier, que le secteur du commerce de détail avait enregistré sa plus forte croissance depuis 2005, avec des ventes pour le Québec ayant atteint près de 100 milliards de dollars en 2010. Une hausse des ventes de 6,6 % par rapport à 2009 qui a surpassé, et de loin, les prévisions qui étaient établies à 2 % pour 2010. Plus de 40 % des personnes rémunérées au salaire minimum travaillent dans ce sous-secteur des services.

« Madame la Ministre, 90 % des personnes rémunérées au salaire minimum ne sont pas syndiquées. Elles sont donc sans rapport de force face à l'employeur et dépendent essentiellement du gouvernement pour voir leur situation s'améliorer. Ces personnes comptent sur vous ! » conclut Mme Gauvin.

Le *Front de défense des non-syndiqués (FDNS)* est une coalition qui regroupe plus de 25 groupes populaires et syndicaux. Son principal objectif est l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes non syndiquées. Le FDNS mène plusieurs actions contre la précarisation du travail et pour la hausse du salaire minimum

Actif depuis 1998, le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* regroupe 34 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans quinze régions du Québec. Des centaines de milliers de citoyenNEs adhèrent à ces organisations qui ont dans leur mission la lutte à la pauvreté, la défense de droits et la promotion de la justice sociale. Depuis le début, le Collectif travaille en étroite association AVEC les personnes en situation de pauvreté.

-30-

Renseignements :

Mélanie Gauvin, porte-parole nationale pour le Front de défense des non-syndiqués; 514-795-0929

Marie-Josée Magny, porte-parole des régions de la Mauricie et du Centre du Québec pour le Front de défense des non-syndiqués; 819 692-2513

Sandy Tremblay, porte-parole de l'Estrie pour le Front de défense des non-syndiqués; 819 993-1870

Martin Michaud, responsable des communications, Collectif pour un Québec sans pauvreté; 418-254-7238